

# Boutigny-Prouvais

Élabore son Plan Local d'Urbanisme

# PLU

## QU'EST CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le plan local d'urbanisme est un document de planification urbaine, c'est-à-dire d'organisation du territoire communal sur les 10-15 années à venir. Il fixe les règles d'occupation du sol et régleme notamment, l'obtention des permis de construire.

Pour atteindre ces objectifs, le plan local d'urbanisme est composé de plusieurs pièces :



### UN RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il expose l'état actuel de la commune et son évolution sur plusieurs thématiques telles que l'habitat, l'emploi, le commerce, le transport, l'environnement, les loisirs, le patrimoine, etc. Une fois le portrait de la commune dressé, il est possible de fixer le cap du projet communal.



### UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Cœur du projet de territoire, il fixe les orientations générales de la commune pour les 10-15 prochaines années. Ces orientations sont fixées grâce aux enjeux mis en lumière par le diagnostic de territoire.

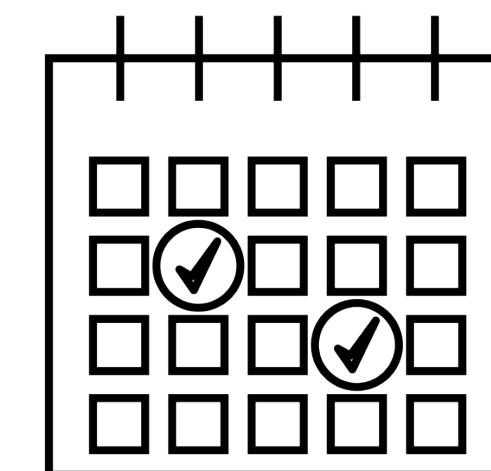


### DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière voire des thèmes plus généraux : les circulations douces, la trame verte et bleue, etc. Le règlement édicte les contraintes que devront respecter toutes les nouvelles occupations et utilisation du sol. Le zonage retranscrit graphiquement les dispositions réglementaires et précise les terrains constructibles.

## POURQUOI ÉLABORER LE PLU ?

- // Intégrer les **dispositions réglementaires** en vigueur et notamment les récentes évolutions du code de l'urbanisme
- // Définir des **objectifs de développement cohérents** en lien avec les aspirations et les capacités de la commune et en renforçant les pôles de Boutigny-sur-Opton et Prouvais
- // Proposer **une offre d'habitat diversifiée et adaptée** aux besoins de la population toujours en respectant le caractère champêtre de la commune
- // Prévoir une croissance démographique en cohérence avec l'importance de la commune et intégrer le vieillissement de la population
- // Accompagner l'amélioration de l'activité à Rozay et préserver l'activité agricole
- // Améliorer les espaces publics et notamment la circulation et la sécurité routière
- // Assurer des **continuités biologiques** et préserver la biodiversité, les massifs boisés ou encore les axes de ruissellement
- // **Mettre en valeur le paysage** : patrimoine bâti comme végétal



## CALENDRIER

2019	MARS	Lancement de la procédure
	AVRIL	Élaboration du diagnostic et du PADD
	MAI	
	JUIN	
	JUILLET	
	AOÛT	
	SEPTEMBRE	
2020	OCTOBRE	Élaboration des OAP, du règlement et du zonage
	NOVEMBRE	
	DÉCEMBRE	
	JANVIER	Envoi du PLU arrêté aux personnes publiques associées pour consultation (3 mois)
	FÉVRIER	
	MARS	
2020	AVRIL	
	MAI	
	JUIN	Enquête publique
NOVEMBRE		
DÉCEMBRE		
2021	JANVIER	<b>APPROBATION DU PLU</b>

UN PLU  
PARTAGÉ

Une réunion publique sous forme de débat et d'échanges

Une réunion avec les représentants du milieu agricole

Une publication via le journal municipal

Une exposition et un cahier d'observations en mairie

